



**Dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre des Installations
Classées pour la Protection de l'Environnement**

FONDEX

CLUSES (74)

PARTIE 1

RESUME NON TECHNIQUE



1. IDENTITE DU DEMANDEUR

*Structure administrative du demandeur :

***Raison Sociale :** FONDEX SAS
Adresse : 260 rue Guillaume Fichet
Zone Industrielle les Grands Prés
74302 CLUSES

☎ : 04 50 98 75 33

📠 : 04 50 96 02 54

SIRET : 605 620 137 00030

N°RCS : 605 620 137

Code APE 2 550 B

Capital : 311 430 €

*Signataire de la demande :

Nom : David SCHULER
Qualité : Président Directeur Général

*Personnes en charge du dossier :

Nom : Camille VIAUTEY
Qualité : Responsable Qualité Sécurité Environnement

La présentation de l'organigramme de la société FONDEX ainsi que les capacités techniques et financières figurent dans la partie 3 du dossier.



2. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

La société FONDEX est une entreprise familiale qui a été fondée en 1954. La société FONDEX est spécialisée dans le découpage et l'emboutissage de pièces mécaniques.

Les principales activités de la société FONDEX peuvent ainsi être résumées de la manière suivante :

- Découpage-Emboutissage profond sur presses de 10 à 400 tonnes.
- Conception et réalisation d'outillages de presses. (CAO/DAO).
- Décolletage petites et moyennes séries.
- Assemblage-Intégration de sous-ensembles électromécaniques

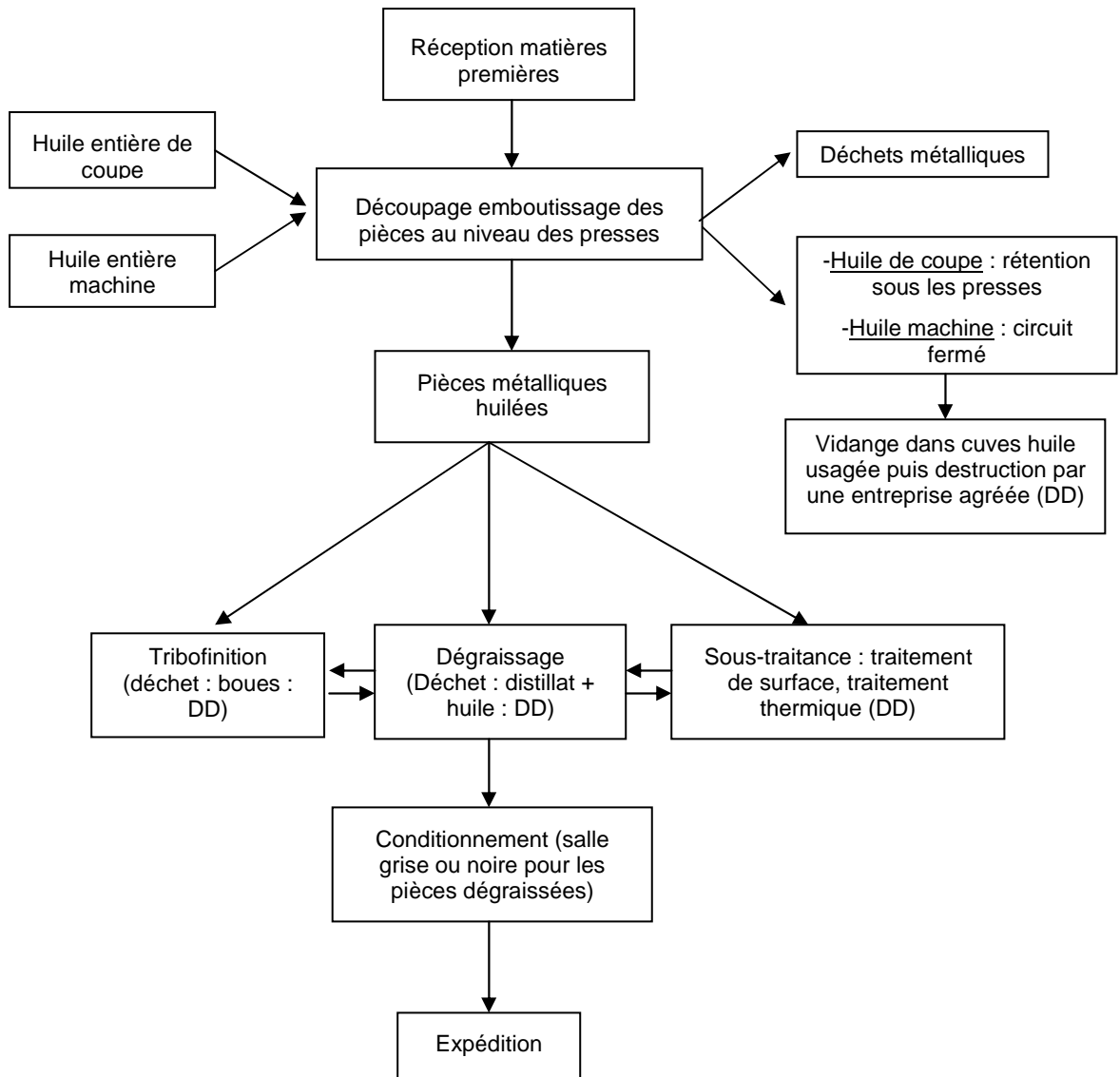
L'application des principaux types de produits fabriqués par la société FONDEX sont les suivants :

- Boîtes de vitesses automatiques.
- Turbos, Roulements.
- Calculateurs (freinage, suspension, direction assistée...). Capteurs
- Cartouches filtrantes pour masques à gaz,
- Compteurs eau et gaz,
- Machines agricoles.

L'effectif total du site est de 63 personnes réparties de la manière suivante :

- 6 cadres,
- 27 techniciens,
- 30 opérateurs.

Le synoptique de l'activité de la société FONDEX est présenté en page suivante.



L'entreprise dispose de 18 presses ainsi que de 15 machines de type tour, fraiseuse, perceuse.

Ces activités mettent en œuvre plusieurs installations classées relevant des rubriques qui sont précisées dans le tableau ci-après :

3. NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES

Nature de l'activité	n° rubrique	Seuil de classement	Volume prévu de l'activité	Classement	Rayon d'affichage (km)
Travail mécanique des métaux et alliages	2560-1	A > 500 kW 500 kW ≥ D > 50 kW	Atelier presses : 556,5 kW Atelier d'usinage : 153,1 kW ⇒ Puissance électrique totale : 709,6 kW	A	2
Nettoyage, dégraissage, décapage de surface utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques	2564-1	A > 1 500 L 1500 L ≥ D > 200 L	Présence de 2 installations de dégraissage ROLL d'un volume unitaire de 960 litres ⇒ Volume total : 1 920 litres	A	1
Revêtement métallique ou traitement (nettoyage, décapage, conversion, polissage, attaque chimique, vibroabrasion, etc.) de surfaces (métaux, matières plastiques, semi-conducteurs, etc.) par voie électrolytique ou chimique, à l'exclusion du nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces visés par la rubrique 2564 : Vibroabrasion	2565-4	D > 200 L	Présence de 2 installations de tribo-finition ⇒ Volume total des cuves : 800 L	DC	-
Stockage en réservoirs manufacturés de gaz inflammables liquéfiés	1412	A ≥ 50 T 50 T > D > 6 T	Stockage de bouteilles de butane et de propane ⇒ Quantité totale stockée : 260 kg	NC	-
Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables	1432	A > 100 m ³ 100 m ³ ≥ D > 10 m ³	Stockage et emploi de différents liquides inflammables ⇒ Capacité équivalente : 0,51 m³	NC	-
Emploi ou stockage de lessive de soude ou potasse caustique (le liquide renfermant plus de 20 % en poids d'hydroxyde de sodium ou de potassium)	1630.B	A > 250 T 250 T ≥ D ≥ 100 T	Stockage et emploi de dégraissant à base de soude caustique ⇒ Quantité totale stockée : 8 kg	NC	-
Emploi de matières abrasives telles que sable, corindon, grenailles métalliques sur un matériau quelconque pour gravure, dépolissage, décapage, grainage à l'exclusion des activités visées par la rubrique 2565	2575	D > 20 kW	Présence d'une sableuse pour le nettoyage des pièces pour la mécanique et la maintenance ⇒ Puissance installée : 2 kW	NC	-



PARTIE 1
RESUME NON TECHNIQUE



Nature de l'activité	n°rubrique	Seuil de classement	Volume prévu de l'activité	Classement	Rayon d'affichage (km)
Installations de combustion	2910.A.2	A > 20 MW 20 MW > D > 2 MW	2 chaudières de 640 kW unitaire pour la production de chauffage et d'eau chaude ⇒ Puissance thermique maximale : 1 280 kW	NC	-
Atelier de charge d'accumulateurs	2925	D > 50 kW	Présence de chargeurs ⇒ Puissance de courant continu utilisable pour la charge = 2,4 kW	NC	-

A : Autorisation

D : Déclaration

DC : Déclaration soumise à contrôle périodique

NC : Non classé

Le rayon d'affichage de 2 km coupe les communes de CLUSES, CHATILLON SUR CLUSES, SAINT SIGISMOND, SCIONZIER et THYEZ (Se référer à l'extrait de carte IGN en page suivante)..

4. ETUDE D'IMPACT

4.1. Situation géographique

La société FONDEX est implantée sur la commune de CLUSES au niveau de la zone industrielle Les Grands Prés sur une parcelle d'une superficie d'environ 14 000 m², à une altitude de 485 m NGF.

Le terrain est délimité de la façon suivante :

- Au Nord, par une parcelle agricole,
- Au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des établissements industriels.

L'établissement FONDEX est situé à proximité de l'Arve et de l'autoroute A 40, tous deux situés au Sud.

Les premières habitations sont situées à quelques mètres au Nord-est des limites de propriété du site de la société FONDEX.

Le plan complet d'environnement figure en annexe au dossier.

4.2. Effet sur l'eau

4.2.1. Consommation en eau

Le site dispose d'une alimentation en eau sur le réseau communal Eau Potable public, géré par la SAUR.

La consommation en eau potable s'est élevée pour l'année 2011 à 570 m³.

L'eau potable est utilisée sur le site pour :

- Les usages domestiques (sanitaires, douches, réfectoire),
- L'appoint du circuit fermé des installations de tribofinition,
- La dilution des huiles au niveau de l'atelier mécanique. En effet, les équipements de l'atelier mécanique fonctionnant à l'huile soluble mettent en œuvre un produit constitué de 6 % d'huile et de 94 % d'eau.
- Les installations d'électroérosion,
- La récupération des poussières au niveau de la meule de l'atelier d'usinage,
- Le lavage des sols des locaux,
- Les appoints en eau des groupes frigorifiques pour compenser les pertes par évaporation.

L'eau potable utilisée au niveau de la tribofinition et des équipements d'électroérosion fait l'objet d'un adoucissement à l'aide d'un traitement sur résine régénératrice.

4.2.2. Caractéristiques des rejets aqueux

Sur le site de la société FONDEX, le réseau d'assainissement est séparatif.

❶ Eaux usées domestiques

Ces eaux correspondent aux WC, lavabos, douches...

Elles sont collectées par des canalisations de diamètre 300 et acheminées vers le réseau d'eaux usées communal dont l'exutoire final est la station d'épuration de Marignier - Cluses.

② Eaux usées de la tribofinition

L'eau utilisée au niveau des installations de tribofinition fonctionne en circuit fermé. Elle est envoyée dans une centrifugeuse qui permet de séparer les boues de l'eau.

L'eau est vidangée tous les deux mois dans une cuve et représente un volume de 300 litres. Ces eaux sont déversées dans une cuve puis envoyées en destruction vers une société agréée (VALLIER).

③ Eaux usées des installations d'électroérosion

L'eau désionisée utilisée au niveau des installations d'électroérosion est régulièrement vidangée dans des fûts puis envoyée en destruction vers une société agréée (VALLIER).

④ Eaux de lavage des sols

Ces rejets sont issus du nettoyage journalier des sols des ateliers de fabrication. Elles sont stockées dans des containers puis envoyées en destruction vers une société agréée (VALLIER).

⑤ Eaux pluviales

Les eaux pluviales issues du ruissellement des toitures ne sont pas susceptibles d'être polluées. Elles sont collectées et dirigées vers le réseau d'eaux pluviales communal dont l'exutoire est l'Arve.

Les voiries et aires de parking du site sont imperméabilisées. Leurs eaux pluviales sont susceptibles d'être polluées par des hydrocarbures. Ces eaux pluviales sont dirigées vers le réseau communal d'eaux pluviales.

Les eaux pluviales issues du ruissellement de la zone de stockage des bennes de déchets transitent par un séparateur d'hydrocarbures avant leur rejet au réseau d'eaux pluviales communal.

☞ **Compte tenu des dispositions prévues, l'impact du site sur l'eau est considéré comme maîtrisé.**

4.3. Effet sur l'air

Le site présente plusieurs sources de rejets à l'atmosphère.

4.3.1. Les installations de combustion

Le site de la société FONDEX dispose de deux chaudières fonctionnant au gaz naturel pour la production d'eau chaude et de chauffage.

Les polluants susceptibles de se retrouver dans les fumées de combustion sont :

- * les oxydes de soufre,
- * les particules (poussières),
- * les oxydes d'azote,



PARTIE 1
RESUME NON TECHNIQUE



- * le dioxyde de carbone,
- * le monoxyde de carbone.

Une société spécialisée est chargée de la maintenance des installations de combustion. Elle effectue un bilan annuel des installations, en réalisant notamment des contrôles des rendements de combustion ainsi que des mesures des concentrations en NOx au niveau de chaque chaudière.

Toutes les cheminées d'évacuation des gaz de combustion débouchent en toiture, à une hauteur suffisante pour assurer une bonne dispersion des gaz.

Les chaudières disposent de tous les équipements requis par l'article R 224-26 du Code de l'Environnement.

② Brouillard d'huile

L'activité de la société FONDEX n'est pas à l'origine de la formation d'un brouillard d'huile.

En effet, les systèmes de pulvérisation des presses sont réglés de façon à ne pas provoquer la formation de brouillard d'huile nocif à l'environnement.

De plus, la consommation d'huile est limitée par rapport à l'activité de découpe/emboutissage.

③ Les installations d'usinage

L'usinage des pièces métalliques est à l'origine de la production de poussières métalliques en faible quantité.

Les équipements d'usinage sont équipés d'un système d'arrosage permettant de capter les poussières métalliques. Le liquide, chargé des déchets métalliques provenant de la matière enlevée par la meule, arrive au contact d'un tambour magnétique, qui attire toutes les particules métalliques en suspension. Le rouleau presseur en caoutchouc essore les déchets sur le tambour magnétique afin d'éliminer l'eau. Les boues sont ensuite éliminées en tant que déchets.

④ Rejets des installations de dégraissage

Le nettoyage des pièces est réalisé sous vide au niveau de deux machines de dégraissage utilisant un alcool modifié.

Chaque machine de dégraissage dispose d'un système de refroidissement qui permet de condenser les vapeurs sous forme liquide et de les réinjecter dans le bain de dégraissage. Les solvants sont donc recyclés.

Un plan de gestion des solvants a été réalisé au niveau de ces installations. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant.

	Flux Solvants :	unité	Total activité
I1	mis en production	kg/an	226
I2	recupérés et réutilisés	kg/an	19 852
O1	émission canalisée	kg/an	-
O2	rejetés dans les eaux	kg/an	-
O3	impuretés ou résidus dans le produit fini	kg/an	-
O4	émissions diffuses non captées	kg/an	194

	Flux Solvants :	unité	Total activité
O5	détruits ou captés	kg/an	-
O6	rejetés dans les déchets	kg/an	31,6
O7	dans les préparations vendues	kg/an	-
O8	recupérés mais non utilisés	kg/an	-
O9	libérés d'une autre manière	kg/an	-
O1 + O4	Emission canalisée + diffuses (SANS traitement)	kg/an	194
C = I1-O8	Consommation	kg/an	226
I = I1 + I2	Utilisation	kg/an	20 078
EA = I1-O5-O6-O7-O8	Emissions annuelles totales	kg/an	194
F= I1-O1-O5-O6-O7-O8	Emissions diffuses	kg/an	194
F / I	Emissions diffuses / utilisation	en %	0,96 %
EA / I	Emissions annuelles totale / utilisation	en %	0,96 %

⑤ Des installations frigorifiques

La société FONDEX ne dispose pas de compresseur frigorifique fonctionnant au R22

La société FONDEX dispose d'un groupe froid utilisant comme fluide frigorigène du R407C.

Ce fluide présente peu de danger pour l'environnement, en ce qui concerne le potentiel de destruction de l'ozone et sa contribution à l'effet de serre est limitée.

⑥ De la circulation routière

Le trafic routier génère également une pollution atmosphérique caractérisée par les polluants suivants:

- le monoxyde de carbone,
- le dioxyde de carbone,
- les oxydes d'azote,
- les hydrocarbures imbrûlés,
- les particules.

Pour limiter les rejets polluants dus aux moteurs des véhicules, la vitesse sur le site est limitée et les moteurs sont coupés pendant les phases d'attente, de chargement et de déchargement des produits.

☞ **Compte tenu des dispositions prévues, l'impact du site sur l'air est considéré comme maîtrisé.**

4.4. Impact sur le sol

La société FONDEX utilise très peu de produits classés Dangereux pour l'environnement - Toxique pour les organismes aquatiques.

Aucune pollution des sols n'est à craindre par rapport à l'organisation du site en termes de stockage des différents produits :

- les huiles sont stockées sur rétention,
- les solvants et produits inflammables sont stockés sur rétention,
- les déchets aqueux sont stockés sur rétention localisée sur une dalle béton reliée au séparateur d'hydrocarbures au niveau de l'auvent de stockage
- chaque machine dispose d'une rétention,
- les installations sont entretenues régulièrement afin de limiter les fuites d'huile.

☛ **On peut considérer que le risque de pollution des sols est négligeable.**

4.5. Trafic des véhicules sur le site

La circulation des poids lourds et des véhicules légers du site est génératrice d'une augmentation des flux de circulation.

Cette circulation représente journallement en moyenne 10 camions et 60 véhicules légers.

Les livraisons et expéditions ont principalement lieu entre :

- 8 h et 16 h pour les livraisons,
- 8 h et 17 h 30 pour les expéditions.

☛ **Compte tenu des dispositions prévues, l'impact du site sur la circulation est considéré comme maîtrisé.**

4.6. Bruit et vibrations

Les principales sources de bruit issues de l'activité de la société FONDEX sont liées au fonctionnement :

- des presses et des machines d'usinage,
- au chargement et au déchargement de matières,
- au compresseur frigorifique situé à l'extérieur en façade Sud-Ouest
- à la circulation des poids lourds et des véhicules légers.

Deux campagnes de mesures acoustiques ont été réalisées en limite de propriété et en zones à émergence réglementée afin de déterminer les niveaux sonores.

Les mesures suivantes contribuent à limiter l'impact sonore du site :

- la fabrication est réalisée entièrement dans des locaux fermés,
- la présence d'une cabine d'insonorisation au niveau d'une presse BRUDERER,



PARTIE 1
RESUME NON TECHNIQUE



- les chaudières sont implantées dans un local fermé,
- les compresseurs d'air sont situés dans le bâtiment de production à l'opposé des habitations les plus proches,
- toutes les machines ont été mises sur amortisseurs et une protection phonique a été mise en place au niveau de la porte donnant sur les habitations les plus proches.

☞ **On peut considérer que l'impact lié au bruit est négligeable.**

4.7. Déchets

Le tableau suivant liste les différents déchets générés par l'activité de la société FONDEX ainsi que leur mode de gestion.

Des Bordereaux de Suivi des Déchets Dangereux (BSDD) sont émis lors de l'enlèvement et de l'élimination des déchets dangereux et la gestion des déchets d'emballage est conforme à la réglementation en vigueur.

De plus, la société FONDEX respecte l'échéance du 1^{er} juillet 2002 relative à la mise en décharge des seuls déchets ultimes. Ils privilégient la valorisation, plutôt que le traitement ou la mise en décharge.

☞ **On peut considérer que l'impact lié aux déchets est négligeable**



PARTIE 1
RESUME NON TECHNIQUE



Désignation	Code déchets	Quantités	Mode de stockage	Lieu de stockage	Prestataire	Traitement	Fréquence d'enlèvement
Emballages cartons	20.01.01	9 T	Benne	Zone déchets	PORTIGLIATI	Recyclage Niveau 1	1 fois toutes les 2 semaines
Bois	20.01.38	13,5 T	Benne	Zone déchets	PORTIGLIATI	Valorisation, recyclage Niveau 1	1 fois par mois
Papier	20.01.01	Non quantifié	Poubelle bleue	Entrée usine	COVED	Recyclage Niveau 1	1 fois toutes les 3 semaines
Ordures ménagères		Non quantifié	Poubelle verte	usine	SIVOM de CLUSES	Destruction Niveau 1	2 fois/semaine
Métaux	12.01.03	723 T	Bennes de stockage selon le type de métal	Auvent de stockage des déchets	PORTIGLIATI	Valorisation Niveau 1	Variable
Huiles usées	12.01.07*	0,9 T	Containers de 1000 L	Auvent de stockage des déchets	VALLIER	Regroupement Niveau 2	Variable
Solvants de dégraissage	14.06.03*	1,5 T	Safecontainer	Zone de dégraissage	VALLIER	Regroupement Niveau 2	1 fois par an
Eaux de nettoyage des sols	12.03.01*	56 T	Containers de 1000 L	Auvent de stockage des déchets	VALLIER	Regroupement Niveau 2	Variable
Eaux de tribofinition	12.03.01*		Cuve	Auvent de stockage des déchets	VALLIER	Regroupement Niveau 2	Tous les 2 mois
Eaux d'électroérosion	12.01.99		Fûts	Auvent de stockage des déchets	VALLIER	Regroupement Niveau 2	2 fois par an
Boues de filtration de la tribofinition	19.08.14	0,5 T	Cuve	Zone ébavurage	VALLIER	Regroupement Niveau 2	2 fois par an
Boues de rectification	12.01.15	20 kg/an	Bac	Zone ébavurage	VALLIER	Regroupement Niveau 2	2 fois par an



PARTIE 1
RESUME NON TECHNIQUE



Désignation	Code déchets	Quantités	Mode de stockage	Lieu de stockage	Prestataire	Traitement	Fréquence d'enlèvement
Chiffons souillés	15.02.02*	9600/an	Cuve	Dans l'usine	MEWA	Lavage puis réutilisation Niveau 1	1 fois par mois
Boues de curage du séparateur	13.05.02*	Non quantifié	Reprise par le prestataire	Reprise par le prestataire	VEOLIA	Traitement Niveau 2	1 fois/an
Déchets verts	20 02 01	Non quantifié	Reprise par le prestataire	Reprise par le prestataire	SP Paysage	Destruction Niveau 2	3 à 4 fois/an
Néons	20.01.21*	Non quantifié	Carton	Zone maintenance	Apport direct à REAL (fournisseur)	Destruction Niveau 2	1 à 2 fois/an
Toners et cartouches	08.03.18	Non quantifié	Carton	Bureaux administratifs	XEROX	Destruction Niveau 2	1 à 2 fois/an

4.8. Impact sur le paysage

Les bâtiments sont de couleurs claires permettant une bonne intégration paysagère dans l'environnement. Ils sont traités simplement et sobrement, toujours avec le même souci d'unité, notamment en ce qui concerne l'emploi des matériaux et des teintes.

De plus, une grande partie du site est occupée par des espaces verts.

☛ **On peut considérer que l'impact sur le paysage sera négligeable.**

4.9. Impact sur la santé publique

○ Environnement humain

Les bâtiments sont implantés dans une zone réservée aux implantations artisanales et industrielles.

Les habitations les plus proches sont situées à quelques mètres au Nord-est des limites de propriété du site.

○ Nuisances liées aux activités

Les dangers potentiels pour les populations riveraines liés à l'activité ont été identifiés principalement au niveau des rejets aqueux et des rejets atmosphériques, il s'agit de :

① Agents chimiques

Parmi ces agents, seuls les peu de produits sont potentiellement toxiques pour l'homme. Ce sont principalement des produits corrosifs, nocifs et/ou irritants.

Des dispositions matérielles et organisationnelles sont mises en place afin d'éviter tout rejet de ces produits au niveau du milieu naturel.

Les substances constituant le solvant de dégraissage ne disposent pas de valeurs toxicologiques de référence.

② Gaz de combustion

Les conditions de rejet (hauteurs de cheminées) des installations de combustion permettent une bonne diffusion des gaz de combustion, et rendent négligeables les risques pour la santé des riverains. De plus, ces installations fonctionnent au gaz naturel, combustible le moins polluant et font l'objet d'un suivi attentif intégrant le maintien d'un très haut rendement de combustion et un bilan annuel par une société spécialisée.

③ Solvant de dégraissage

Le solvant de dégraissage est utilisé en circuit fermé dans les machines à laver. Des entraînements très limités peuvent avoir lieu lorsque les pièces sortent des machines.

C'est un alcool modifié constitué des substances qui ne possèdent pas de Valeur Toxicologique de Référence. Ces émissions n'ont donc pas été retenues pour l'analyse du risque sanitaire.

☛ **Compte tenu des produits utilisés et de leur quantité, il est montré que l'exploitation de la société FONDEX n'est pas à l'origine de risques particuliers pour les riverains.**

4.10. Dépenses envisagées pour la protection de l'environnement

NATURE DES AMENAGEMENTS	MONTANT (Euro TTC)	DATE DE MISE EN OEUVRE
• Remplacement de la machine utilisant du trichloroéthylène par une machine utilisant de l'alcool modifié	230 000	Décembre 2010
• Remplacement de la machine utilisant du perchloroéthylène par une machine utilisant de l'alcool modifié	230 000	Décembre 2011
• Actions relatives à la protection de l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> - diagnostic sol - sensibilisation du personnel - achat de kits anti-pollution - achat de bacs de rétention - étude d'impact acoustique - mise en place d'un séparateur d'hydrocarbures pour les condensats des compresseurs - mise en place d'un séparateur d'hydrocarbures au niveau de la zone des déchets - mise en place d'un dispositif anti-retour sur le réseau d'eau potable 	16 400	Septembre 2010 Décembre 2010 Avril 2010 Avril 2010 Octobre 2010 Juillet 2011 27 juillet 2006 Août 2011

4.11. Remise en état du site

En cas d'arrêt de l'activité de la société FONDEX, les mesures suivantes seraient appliquées :

- Les produits dangereux seront évacués du site. Tous les produits combustibles (cartons, emballages) seront évacués afin d'éliminer les risques de départ de feu,
- Il n'y a aura ni produits toxiques ou dangereux pour l'environnement, ni déchets industriels spéciaux stockés sur le site
- un mémoire de cessation d'activité sera fourni sur l'état du site et les mesures envisagées en cas de pollution avérée trois mois avant l'arrêt de l'activité,
- à défaut d'être vendus en l'état, les matériels seront déposés, puis revendus ou recyclés dans les filières les plus adaptées du moment. Les matériaux de déconstruction (béton, masse métallique, bois, etc.) seront évacués et recyclés.

5. ETUDE DES DANGERS

5.1. Analyse des risques

Une analyse des risques a été réalisée selon la grille de criticité issue de l'arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation, afin de déterminer les scénarios majorants.

Après l'analyse des risques, nous avons côté différents accidents susceptibles de se produire sur le site :

- n°1 : incendie au niveau des installations de dégraisage
- n°2 : incendie au niveau de la zone de conditionnement,
- n°3 : fuite de gaz sur le réseau extérieur de gaz naturel,
- n°4 : fuite de gaz dans le local chaufferie,
- n°5 : explosion d'une chaudière.

Après cotation, nous considérons comme scénario majorant, tout scénario compris dans une zone à risque élevé (zone rouge) ou dans une zone à risque intermédiaire (Zone jaune).

Gravité	Probabilité (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
5. Désastreux					
4. Catastrophique					
3. Important					
2. Sérieux		3	1, 4, 5	2	
1. Modéré					

Le scénario majorant retenu est l'**incendie de la zone de stockage des conditionnements**.

Une modélisation de cet événement a été ensuite réalisée afin d'en évaluer les effets sur l'environnement extérieur et les risques de propagation.

5.2. Détermination de l'intensité des effets des phénomènes dangereux issus de l'incendie de la zone de stockage des produits de conditionnement

Les résultats du scénario incendie de ce local de stockage de produits combustibles ont montré que les zones délimitées par le seuil des effets irréversibles sur la vie humaine (3 kW/m^2), par le seuil des effets létaux sur la vie humaine (5 kW/m^2) et par le seuil des effets létaux significatifs (8 kW/m^2) étaient contenues dans les limites de propriété.

☞ **Compte tenu des dispositions prévues par la société FONDEX, on peut considérer que le risque résiduel est faible.**

5.3. Analyse des moyens mis en œuvre pour éliminer, réduire ou compenser les risques

5.3.1. Moyens de prévention

La société FONDEX dispose de différents moyens de prévention, à savoir :

- Des consignes spécifiques en cas d'incendie,
- Des consignes d'exploitation :
 - Interdiction de fumer,
 - Permis de feu pour travaux par points chauds,
 - Consignes de sécurité,
 - Formation du personnel,
 - Le contrôle des installations,
 - Mesures et dispositifs contre l'intrusion et la malveillance.

5.3.2. Moyens de protection contre l'incendie

Les moyens de protection contre l'incendie sont les suivants :

- Issues de secours : elles sont disposées de façon à ce que tout point du site ne soit pas situé à plus de 50 m de l'une d'elles,
- Désenfumage : présence d'extracteurs au niveau de l'atelier,
- Moyens d'extinction : extincteurs, poteaux incendie,
- Rétention des eaux d'extinction d'incendie : mise en place de tapis obturateurs.

6. NOTICE HYGIENE ET SECURITE

Des dispositions conformes à la législation du Code de Travail et aux diverses réglementations en vigueur seront mises en œuvre sur le site pour assurer l'hygiène et la sécurité du personnel.